

Monsieur Roland Françon Commissaire enquêteur

Mairie de Pralognan-la-Vanoise 306, avenue de Chasseforet 73710 Pralognan-la-Vanoise

Chambéry, le 15 décembre 2022

<u>Objet :</u> Enquête publique concernant l'aménagement hydroélectrique des Glières - Renouvellement de l'autorisation avec augmentation de puissance sur la commune de Pralognan la Vanoise – 16 novembre au 16 décembre 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

France Nature Environnement Savoie (ex FRAPNA Savoie) est une association loi 1901 ayant pour but, depuis sa création en 1970, « la protection de la Nature et de l'Environnement dans le département de la Savoie » (art.1 des statuts).

La société GEG Energies Renouvelables a sollicité une demande d'autorisation de renouvellement d'autorisation d'exploitation de la microcentrale hydroélectrique des Glières avec augmentation de puissance sur le territoire de la commune de Pralognan-la-Vanoise. FNE Savoie souhaiterait adresser plusieurs remarques concernant ce projet.

Le projet consiste à la demande de renouvellement de l'exploitation de la centrale existante et à en augmenter la production d'environ 20% (passage de 11,5 GWh à 13,3) en réduisant le débit réservé. Le module (débit moyen interannuel) naturel reconstitué est estimé à 0,61 m3/s et le QMNA5 à 62,5 l/s.

Actuellement, les débits réservés sont de :

- 0,240 m3/s du 15 mai au 15 octobre entre 20 h et 6 h,
- 0,770 m3/s du 15 mai au 15 octobre entre 6 h et 20 h,
- 0,140 m3/s tout le reste de l'année.

Il est proposé de passer le débit réservé à 65 l/s entre septembre et juin et 100 l/s en saison touristique.

Compte-tenu de la baisse importante du débit réservé, le **gain énergétique** peut sembler un peu faible. De plus, dans sa réponse à la MRAE, le pétitionnaire n'explique pas sa **méthone de calcul de l'équivalence production annuelle/consommation de foyers.** 

Le torrent est apiscicole, la qualité biologique est bonne à très bonne et la qualité physico-chimique très bonne. Le pétitionnaire estime que la baisse du débit réservé et sa stabilisation (il n'y aura plus de grosse variation jour/nuit en été) pourrait permettre aux invertébrés de se développer davantage.



La MRAE et la DDT propose de réduire la demande d'autorisation de 40 ans à 20 ans compte-tenu de **l'incertitude** sur l'évolution des débits dans le contexte de changement climatique. Le pétitionnaire justifie cette durée par la centrale vieillissante qui pourrait nécessiter des coûts d'entretien supplémentaires. Il précise qu'il est difficile d'estimer l'évolution des débits mais a estimé les pertes de débits sur le BV de l'Isère à Moûtiers entre 1980 (environ perte de 0,19% du module par an) et "cette dynamique a été prise en compte pour cette demande de renouvellement mais ne remet pas en cause la viabilité de ce projet". Il propose cependant de produire une " évaluation des conséquences de l'installation sur le milieu naturel soit réalisée 20 ans après l'obtention du renouvellement d'autorisation, avec une possibilité d'adaptation de la gestion de la centrale en fonction des conclusions de l'étude". Au vu des incertitudes liées aux débits, une autorisation de 20 ans renouvelable nous semble une échéance justifiée.

FNE Savoie exprime un avis favorable à ce projet sous réserve de la réduction de l'autorisation à 20ans.

Pour FNE SAVOIE, Marc Peyronnard

